



# Les publications de l'Office

août 1996

Canada

## *Synopsis*

*Le bulletin décrit les diverses publications produites par l'Office national de l'énergie, ainsi que la marche à suivre pour les obtenir.*

## L'OFFICE

L'Office national de l'énergie est un tribunal de réglementation fédéral indépendant qui a été créé par une loi du Parlement en 1959. Ses pouvoirs et sa compétence sont fondés sur la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. L'Office vise à rendre des décisions justes, objectives et respectées. À cette fin, il réglemente certains domaines d'intérêt public canadien dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité. Pour obtenir une copie de ces lois, veuillez vous adresser à l'Office et au Groupe Communication Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 45, boul. Sacré-Coeur, Hull (Québec), K1A 0S7.

## PUBLICATIONS

Le bulletin fait partie d'une série de bulletins que l'Office publie sur ses activités et ses procédures. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le bulletin, ainsi que de vos suggestions concernant des rubriques futures. Les bulletins de l'Office contiennent des renseignements d'ordre général seulement. Pour plus de détails sur des sujets particuliers, vous êtes prié de vous reporter aux lois pertinentes.

## BULLETINS DÉJÀ PARUS

1. Procédures d'approbation du tracé d'un pipeline
2. Le processus d'audience publique
3. Procédures pour les demandes sans audience
4. Comment participer à une audience publique
5. Les publications de l'Office
6. La réglementation des droits et des tarifs
7. La bibliothèque de l'Office national de l'énergie
8. Électricité : Compendium de termes
9. La protection de l'environnement
10. Droits et tarifs pipeliniers : Compendium de termes
11. Le Bureau d'information sur les terres domaniales

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 1996 représentée par l'Office national de l'énergie

No du cat. NE 12-3/5F  
ISSN 0825-0189

Ce bulletin est publié séparément dans les deux langues officielles.

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Groupe des communications  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8  
(403) 292-4800  
Télécopieur : (403) 292-5503

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 1996 as represented by the National Energy Board

Cat No. NE 12-3/5E  
ISSN 0825-0170

This information bulletin is published separately in both official languages.

For further information, please contact:

Communications Group  
National Energy Board  
444 Seventh Avenue S.W.  
Calgary, Alberta T2P 0X8  
(403) 292-4800  
Fax: (403) 292-5503

## Comment obtenir les publications de l'Office

Les publications de l'Office sont distribuées régulièrement aux parties figurant sur les listes d'envoi par la poste de l'Office. Si votre nom ne figure pas sur ces listes, vous pouvez obtenir ces publications en communiquant avec le :

Bureau de soutien à la réglementation  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8  
(403) 292-4800  
Télécopieur : (403) 292-5503

Pour obtenir en personne des renseignements sur les publications, veuillez vous présenter à la bibliothèque de l'Office, située au rez-de-chaussée à l'adresse ci-dessus.

### Listes générales d'envoi par la poste

L'Office tient plusieurs listes distinctes d'envoi par la poste pour les personnes qui souhaitent recevoir ses publications sur une base régulière, notamment :

- Liste n° 1 – toutes les publications de l'Office
- Liste n° 4 – questions relatives au pétrole et au gaz
- Liste n° 5 – questions relatives à l'électricité
- Liste n° 6 – rapports annuels seulement
- Liste n° 7 – communiqués de presse seulement
- Liste n° 8 – Bulletin des activités de réglementation seulement
- Liste n° 9 – questions environnementales

Les listes n° 2 et 3, qui auparavant traitaient séparément du pétrole et du gaz, ont été fusionnées pour former la liste n° 4. Si vous voulez obtenir des renseignements ou faire inscrire votre nom sur l'une ou plusieurs de ces listes, communiquez avec le Bureau de soutien à la réglementation et donnez votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, le titre du ou des documents qui vous intéressent et le nombre de copies requises en anglais et(ou) en français.

Tous les deux ans, l'Office envoie un questionnaire à chaque personne figurant sur ses listes d'envoi par la poste pour s'assurer que son adresse est à jour. Si le destinataire ne répond pas, l'Office supprime son nom de la liste.

### Babillard électronique

Instauré en septembre 1994, le babillard électronique donne un accès direct, par modem, à des documents clés de l'Office, notamment les communiqués de presse, les ordonnances d'audience, les statistiques sur les produits énergétiques, le *Activités de réglementation*, les annexes du *Rapport annuel* et les aperçus des décisions. Ces documents peuvent être téléchargés par l'utilisateur. Pour obtenir une copie du *Guide de l'utilisateur - Babillard électronique*, communiquez avec le Bureau de soutien à la réglementation.

### Système de documentation de l'Office

Mis en place en mai 1995, le Système de documentation de l'Office est une base électronique de données qui offre l'accès par réseau commuté aux motifs de décision de l'Office (dans les deux langues officielles) à partir de 1985 et les transcriptions des audiences à partir de 1991. Ces documents peuvent être consultés en direct à partir de postes éloignés ou des terminaux publics installés à la bibliothèque de l'Office. Pendant la période où elles sont protégées par le droit d'auteur (trois mois ou moins), les transcriptions peuvent être consultées uniquement à la bibliothèque de l'Office et ne peuvent être reproduites sans l'autorisation de la compagnie de sténographes judiciaires. Pour obtenir une copie de la brochure *Système de documentation de l'Office*, communiquez avec le Bureau de soutien à la réglementation.

### Bibliothèque de l'Office

La collection de la bibliothèque de l'Office comprend notamment des copies des demandes des compagnies et de la documentation connexe, les motifs de décision, les transcriptions des audiences, des périodiques sur l'énergie et divers documents à caractère technique, juridique, économique et commercial. Un photocopieur est mis à la disposition des utilisateurs de la bibliothèque, ainsi que des terminaux publics offrant l'accès au Système de documentation de l'Office.

La bibliothèque de l'Office peut obtenir des prêts entre bibliothèques auprès des bibliothèques gouvernementales, publiques, universitaires et privées.

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta); elle est ouverte de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi. Pour plus de détails, veuillez consulter le bulletin d'information no 7, intitulé *La bibliothèque de l'Office national de l'énergie*, vous présenter à la bibliothèque ou téléphoner au (403) 299-3561.

### **Autres endroits où sont conservés les publications de l'Office**

L'Office distribue ses publications à des bibliothèques du Canada et de certaines régions de États-Unis. Voir l'annexe 3.

## **Les publications de l'Office**

### **Catégories de publications**

L'Office diffuse des documents chaque année. Ces publications sont distribuées au secteur de l'énergie, aux gouvernements, aux médias et aux parties figurant sur les listes d'envoi par la poste de l'Office. Elles sont généralement offertes gratuitement dans les deux langues officielles. Vous pouvez vous procurer toutes ces publications auprès du Bureau de soutien à la réglementation ou à la bibliothèque de l'Office; en outre, certaines d'entre elles sont conservées sur le babillard électronique ou le Système de documentation de l'Office.

### **Rapport annuel**

En vertu de l'article 133 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office est tenu de remettre un rapport sur ses activités annuelles au ministre des Ressources naturelles pour le 31 mars de chaque année. Le ministre dépose le *Rapport annuel* à la Chambre des Communes et, habituellement, le document est distribué au public dans les 15 jours.

Le *Rapport annuel* décrit les faits saillants des activités de réglementation et de consultation de l'Office, y compris les audiences publiques et les grandes décisions de l'année écoulée. Il décrit les changements législatifs qui peuvent avoir eu des incidences sur le travail de l'Office, et il donne un résumé de l'organisation, des fonctions, des responsabilités et des coûts de l'Office.

Les annexes du *Rapport annuel*, qui renferment des détails statistiques sur des activités particulières de l'Office, sont aussi conservés sur le babillard électronique.

### **Activités de réglementation**

Le *Activités de réglementation* est un rapport d'étape trimestriel sur les activités de réglementation de l'Office. Il énumère les décisions récentes ou à venir, les audiences publiques en cours ou à venir, les demandes déposées auprès de l'Office, les changements législatifs et autres activités.

Le *Activités de réglementation* est aussi conservé sur le babillard électronique.

### **Ordonnances d'audience et instructions sur la procédure**

Quand l'Office décide de mener une audience, il diffuse une ordonnance d'audience contenant les instructions relatives à la procédure. L'ordonnance indique où, quand et comment l'audience sera menée. Elle décrit les questions qui seront étudiées et indique dans quel ordre et de quelle manière l'Office prévoit entendre la preuve. Elle donne des renseignements précis qui sont utilisés conjointement avec les *Règles de pratique et de procédure*.

La plupart des ordonnances d'audience comprennent un avis d'audience publique. Cet avis est publié dans certains journaux afin d'informer le public des coordonnées de l'audience, des modalités de participation et de la marche à suivre pour obtenir plus de renseignements.

Les ordonnances d'audience sont aussi conservées sur le babillard électronique.

### **Motifs de décision et rapports d'enquête**

C'est dans ses motifs de décision que l'Office explique sa décision officielle au sujet d'une demande de grande envergure. Ce document donne un résumé du proces-

sus décisionnel, décrit la demande et explique les circonstances qui ont amené l'Office à une conclusion donnée.

Un document semblable est diffusé à la fin de chaque enquête publique menée par l'Office. Si c'est le ministre des Ressources naturelles qui a demandé la tenue d'une enquête, la diffusion du rapport est laissée à sa discrétion.

Les motifs de décision sont conservés en version intégrale sur le Système de documentation de l'Office.

### **Communiqués de presse**

Les communiqués de presse sont diffusés fréquemment pour informer les médias, l'industrie et le public des activités et des décisions de l'Office.

Les communiqués sont aussi conservés sur le babillard électronique.

### **Bulletins d'information**

L'Office publie une série de courts bulletins d'information générale expliquant les aspects de ses audiences et de ses autres activités. La liste complète figure au début du présent bulletin.

### **Rapports spéciaux**

À l'occasion, l'Office diffuse des rapports spéciaux. En voici des exemples :

- *L'énergie au Canada - Offre et demande*
- *Évaluation du marché du gaz naturel*
- *Examen du commerce entre les services publics d'électricité*

Les rapports spéciaux ne sont pas nécessairement publiés sur une base régulière.

### **Publications sur les terres domaniales**

L'Office réglemente les opérations pétrolières et gazières qui sont menées sur les terres domaniales (également appelées terres pionnières) et qui ne font pas l'objet d'ententes fédérales-provinciales de gestion conjointe. Les opérations pétrolières et gazières comprennent l'exploration, la mise en valeur et la production, la sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement,

et l'exploitation rationnelle des ressources en hydrocarbures. Voici les publications sur la gestion des ressources en pétrole sur les terres pionnières :

- directives et information à l'intention des compagnies qui mènent des opérations sur les terres domaniales
- résultats des enquêtes et des études
- rapports techniques
- catalogues des rapports sur les programmes de forage et d'études géophysiques, géologiques et environnementales.

Pour plus de détails, veuillez consulter le bulletin d'information no 11, intitulé *Le Bureau d'information sur les terres domaniales*.

### **Publications à diffusion limitée ou spéciale**

#### **Certificats, licences, ordonnances et permis**

En général, l'Office délivre des certificats, des licences, des ordonnances et des permis pour mettre ses décisions en vigueur. Chacun de ces documents définit en des termes juridiques précis la nature de l'autorisation et les conditions pertinentes.

Les certificats d'utilité publique autorisent la construction et l'exploitation des grands pipelines et des lignes de transport d'électricité, en vertu de la partie III de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. Les travaux de construction mineurs ne nécessitent habituellement pas d'audience publique orale. L'article 58 de la Loi sur l'ONÉ donne plus de renseignements à ce sujet.

Les licences autorisent l'exportation de grandes quantités de pétrole, ou l'importation ou l'exportation de gaz naturel. Habituellement, les exportations d'électricité sont autorisées par les permis de l'Office. Dans certaines circonstances, les demandes visant des exportations d'électricité peuvent être acheminées au gouverneur en conseil en vue de la délivrance d'une licence.

Les ordonnances et les permis autorisent un large éventail de demandes, incluant les exportations de courte durée ou de faibles quantités, qui peuvent être considérées comme étant courantes et qui ne nécessitent pas obligatoirement la tenue d'une audience publique orale. Pour plus de renseignements, consultez

le bulletin d'information n° 3, intitulé *Procédures pour les demandes sans audience*.

### **Textes réglementaires**

Pour obtenir des copies des lois et règlements touchant l'Office, communiquez avec le Groupe Communication Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 45, boul. Sacré-Coeur, Hull (Québec), K1A 0S7. L'annexe 1 énumère les lois, règles, directives et règlements d'importance qui régissent les activités de l'Office.

### **Transcriptions**

L'Office retient les services d'une compagnie de sténographes judiciaires qui lui donne des transcriptions textuelles de toutes les audiences publiques. Cette compagnie détient le droit exclusif de vendre les transcriptions des délibérations de l'Office pendant la période de trois mois suivant la fin de l'audience ou la fin de la période contractuelle, selon la première éventualité. Pendant cette période, les transcriptions peuvent être consultées uniquement à la bibliothèque de l'Office.

Les transcriptions des délibérations des audiences publiques de 1991 à maintenant sont conservées sur le Système de documentation de l'Office. Pendant la période où elles sont protégées par le droit d'auteur, elles peuvent être consultées uniquement à la bibliothèque de l'Office, à l'aide du Système de documentation de l'Office, et ne peuvent pas être reproduites. Si vous souhaitez avoir accès à distance aux transcriptions récentes, communiquez directement avec la compagnie de sténographes judiciaires. Voir l'annexe 4.

### **Information statistique**

L'Office prépare des rapports fondés sur les données qu'il reçoit des compagnies. Des copies de ces rapports sont envoyées aux compagnies visées et déposées à la bibliothèque de l'Office pour consultation publique. Quelques rapports de l'Office, comme *L'énergie au Canada - Offre et demande* et *Les services publics d'électricité du Canada - Analyse de la production et des tendances*, renferment des données statistiques. L'annexe 2 contient une liste des rapports et indique la fréquence de parution de ceux-ci.

Vous pouvez obtenir certaines statistiques sur les produits énergétiques sous forme électronique, au moyen du babillard électronique, ou sous forme de copie papier. Les demandes de statistiques sur d'autres questions énergétiques devraient être acheminées à Statistique Canada. Voir l'annexe 4.

### **Allocutions et documents techniques**

Chaque année, les membres et employés de l'Office prononcent des allocutions sur des questions liées à l'énergie. Le *Activités de réglementation* renferme la liste des allocutions récentes. La bibliothèque de l'Office et le Bureau de soutien à la réglementation gardent des copies des allocutions.

### **Catalogue des publications**

Le *Catalogue des publications* est un répertoire complet des publications de l'Office. Il contient les motifs de décision remontant jusqu'à 1960, les allocutions des membres et d'autres documents. Vous pouvez obtenir ce répertoire ou des parties de celui-ci à la bibliothèque de l'Office. Pour obtenir des renseignements sur les plus récentes publications de l'Office, consultez le numéro le plus récent du *Activités de réglementation*. Les communiqués de presse signalent également les principales décisions et les nouvelles publications connexes.

### **Autres publications sur les questions énergétiques**

Les publications que l'on peut obtenir auprès de l'Office ont trait aux questions relevant de sa compétence. Si vous souhaitez obtenir de l'information sur d'autres domaines du secteur énergétique, veuillez vous adresser à Ressources naturelles Canada, au (613) 995-0947.

## Annexe 1

### Lois, règlements, règles et directives

Vous trouverez ci-dessous une liste des lois, règlements, règles et directives clés qui régissent les activités de l'Office. Cette liste est sujette à modification. Pour obtenir des renseignements détaillés, communiquez avec l'Office national de l'énergie.

#### **Lois**

*Loi sur l'Office national de l'énergie*  
*Loi sur les opérations pétrolières au Canada*  
*Loi fédérale sur les hydrocarbures*  
*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*  
*Code canadien du travail, partie II*  
*Loi sur l'administration de l'énergie*  
*Loi sur le pipe-line du Nord*

#### **Règlements édictés en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie**

*Règlement sur le croisement des pipe-lines, partie II*  
*Règlement sur le croisement des pipe-lines, partie I*  
*Règlement sur le croisement des lignes de transport d'électricité*  
*Règlement sur la signification*  
*Règlement sur les renseignements relatifs aux droits*  
*Règlement de l'Office national de l'énergie (Partie VI) concernant le gaz et le pétrole (partie VI de la Loi)*  
*Règlement de l'Office national de l'énergie (Partie VI) concernant l'électricité*  
*Règlement sur les pipelines marins*  
*Règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs*  
*Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs*  
*Règlement sur la présentation des rapports relatifs aux exportations et aux importations*  
*Règlement (concernant la qualification) de produits pétroliers*  
*Règlement sur les pipelines terrestres*  
*Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*

#### **Règlements édictés en vertu de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada**

*Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada*

*Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières du Canada*  
*Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz naturel au Canada*  
*Règlement sur les installations pétrolières et gazières au Canada*  
*Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada*  
*Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada*  
*Règlement sur les opérations sur le pétrole et le gaz du Canada*  
*Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz*

#### **Règlements édictés en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale**

*Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées*  
*Règlement sur la liste d'inclusion*  
*Règlement sur la liste d'étude approfondie*  
*Règlement sur la liste d'exclusion*

#### **Règles**

*Règles de pratique et de procédure*  
*Règles de 1986 sur la procédure des comités d'arbitrage sur les pipelines*

#### **Directives**

Directives concernant les exigences de dépôt (22 février 1995). Ces directives décrivent les renseignements à fournir dans les cas suivants :

- Préavis public des projets
- Certificats relatifs à des gazoducs de plus de 40 kilomètres de longueur
- Certificats relatifs à des oléoducs de plus de 40 kilomètres de longueur
- Ordonnances en vertu de l'article 58 visant des gazoducs de moins de 40 kilomètres, ou des ajouts et des améliorations aux installations existantes

- Ordonnances en vertu de l'article 58 visant des oléoducs de moins de 40 kilomètres, ou des ajouts et des améliorations aux installations existantes
- Renseignements sur l'environnement, les terres et la situation socio-économique pour obtenir l'autorisation de construire, d'exploiter et d'abandonner des pipelines
- Avis exigé concernant le choix du tracé détaillé et l'approbation de celui-ci
- Ordonnances autorisant la mise en service de pipelines
- Ordonnances fixant les droits et tarifs
- Rapports trimestriels de surveillance que les sociétés du groupe 1 doivent déposer
- Ordonnances autorisant l'exportation et l'importation de gaz

Directives concernant les règlements négociés pour le transport, les droits et les tarifs (23 août 1994).

Directives concernant les programmes relatifs à l'environnement physique réalisés pendant les activités de forage pétrolier et de production des terres pionnières (avril 1994)

Politique de vérification de la réglementation financière de l'Office national de l'énergie (1<sup>er</sup> décembre 1994)

Directives - Réglementation des sociétés du groupe 2 (6 décembre 1995)

Directives - Conservation des registres comptables des sociétés du groupe I selon les Règlements de normalisation de la comptabilité des gazoducs et oléoducs (30 novembre 1994)

Directives à l'intention des parties intéressées concernant la mise en application de la politique canadienne sur l'électricité de septembre 1988 (7 juillet 1993)

Lignes directrices relatives au traitement des déchets dans la zone extracôtière (janvier 1989) \*

Directives relatives à l'hygiène et la sécurité au travail - pétrole et gaz (avril 1992)

Mesures du rendement déposées dans le cadre des rapports trimestriels de surveillance de fin d'année (26 janvier 1996)

Projet de simplification des demandes présentées en vertu de l'article 58 - Ordonnance XG/XO-100-94, modificatif no 1 (16 novembre 1995)

- \* Une version modifiée des directives devrait paraître dans l'avenir. Elle incorporera les lignes directrices relatives à l'utilisation de boues de forage à base de pétrole, parues en novembre 1985.

## Annexe 2

### Rapports statistiques de l'Office

<b>Titre</b>	<b>Fréquence</b>
* Services publics d'électricité du Canada : analyse de la production et des tendances	annuelle
* L'énergie au Canada - Offre et demande	tous les 2 ou 3 ans
Rapport sur l'offre, l'utilisation et le prix du pétrole brut	mensuelle
Rapport sur la quantité de brut traitée	hebdomadaire
Exportations et importations d'électricité	mensuelle
Offre estimative de pétrole brut canadien et d'équivalent	trimestrielle
Exportations de produits pétroliers	mensuelle
Stocks de GPL conservés sous terre au Canada	mensuelle
Exportations et importations de gaz naturel	mensuelle
Rapport sur les exportations de propane et de butane	mensuelle
Disponibilité de pétrole brut lourd et léger de l'Ouest canadien	trimestrielle
* Ces publications sont en voie de révision à la lumière des besoins actuels et futurs.	

## Annexe 3

### Bibliothèques figurant sur la liste d'envoi par la poste pour les publications générales de l'Office

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

University of British Columbia  
Main Library  
P.O. Box 2194  
Vancouver (British Columbia)  
V6B 3V1

Vancouver Public Library  
750 Burrard Street  
Vancouver (British Columbia)  
V6Z 1X5

Library Serials  
BC Institute of Technology  
3700 Willingdon Avenue  
Burnaby (British Columbia)  
V5G 3H2

University of Victoria  
Priestly Law Library  
P.O. Box 2300  
Victoria (British Columbia)  
V8W 3B1

**ALBERTA**

Alberta Energy and Utilities Board  
640 - Fifth Avenue S.W.  
Calgary (Alberta)  
T2P 3G4

Law Library  
University of Calgary  
2500 University Drive N.W.  
Calgary (Alberta)  
T2N 1N4

Library  
Alberta Transportation & Utilities  
Twin Atria Building  
4999-98 Avenue  
Edmonton (Alberta)  
T6B 2X3

**ONTARIO**

Université York  
Bibliothèque de droit  
4700, rue Keele  
North York (Ontario)  
M3J 1P3

Université de Waterloo  
Bibliothèque des arts Dana Porter  
200, avenue University ouest  
Waterloo (Ontario)  
N2L 3G1

Commission de l'énergie de l'Ontario  
Bibliothèque  
2300, rue Yonge  
C.P. 2319  
Toronto (Ontario)  
M4P 1E4

Bibliothèque  
Université de Toronto  
Toronto (Ontario)  
M5S 1A5

**QUÉBEC**

École Polytechnique  
Bibliothèque  
C.P. 6079, Succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3A7

Université Windsor  
Bibliothèque de droit Paul Martin  
Windsor (Ontario)  
N9B 3P4

Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Lemay  
Québec (Québec)  
G1A 1A5

D'autres bibliothèques canadiennes reçoivent certaines publications de l'Office.

## Bibliothèques étrangères figurant sur les lists d'envoi par la poste des publications de l'Office

Library  
University of Chicago  
1100 East 57th Street  
Chicago (Illinois) 60637  
U.S.A.

Canadian Consulate General  
Library  
1252 Avenue of the Americas  
New York (New York) 10020  
U.S.A.

University of Texas  
Library  
Austin (Texas) 78712-1282  
U.S.A.

Bibliothèque d'État  
Section des publications  
Gouvernement canadien  
C.P. 397  
Pretoria 0001  
AFRIQUE DU SUD

Instituts für Weltwirtschaft  
ZBW  
Zentralbibliothek der  
Wirtschaftswissenschaften  
Postfach 43 09  
D-2300 Kiel 1  
ALLEMAGNE

### Annexe 4 Autres sources d'information

Pour acheter des copies des transcriptions des audiences :

Keeley Reporting Services  
P.O. Box 20129  
Bow Valley Postal Outlet  
Calgary (Alberta)  
Canada T2P 4H3  
(403) 237-6189  
Télécopieur : (403) 266-5120

OU

C.P. 144, succursale «B»  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1P 5A0  
(613) 228-7555  
Télécopieur : (613) 234-9464

Pour obtenir des copies des lois et règlements fédéraux :

Groupe Communication Canada  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,  
45, boul. Sacré-Coeur  
Hull (Québec)  
K1A 0S7

Pour obtenir des statistiques sur les questions énergétiques :

Statistique Canada  
Immeuble R.H. Coats  
Avenue Holland et rue Scott,  
Parc Tunney  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0T6  
(613) 951-8116  
Télécopieur : (613) 951-0581

Pour obtenir des renseignements sur les questions énergétiques débordant le cadre des compétences de l'Office :

Demandes générales de renseignements  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0E4  
(613) 995-0947  
Télécopieur : (613) 992-7211